

---

Adresse des administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne (Gard), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne (Gard), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 131-132;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18061\\_t1\\_0131\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0131_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

# Séance du 22 brumaire an III (mercredi 12 novembre 1794)

## Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance (2).

### 1

Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne, département du Gard<sup>a</sup>, de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales<sup>b</sup>, le conseil du district de Valence, département de la Drôme<sup>c</sup>, les tribunaux de district de Narbonne, département de l'Aude<sup>d</sup>, de Louhans, département de Saône-et-Loire<sup>e</sup>, les juges de paix et assesseurs de la commune de Viviers, département de l'Ardèche<sup>f</sup>, la municipalité de Glanum, ci-devant Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône<sup>g</sup>, la commune de Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-le-Duc, Meuse]<sup>h</sup>, de Mende, département de la Lozère<sup>i</sup>, de Vitteaux, département de la Côte-d'Or<sup>j</sup>, les conseils généraux des communes de Saint-Fargeau, département de l'Yonne<sup>k</sup>, de Poligny, département du Jura<sup>l</sup>, de Coutances, département de la Manche<sup>m</sup>, les sociétés populaires de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine<sup>n</sup>, de l'Unité, ci-devant Marie-au-Bosc, Seine-Inférieure<sup>o</sup>, Brioude<sup>p</sup> et Lavoute[-Chihac]<sup>q</sup>, Haute-Loire, de Léonard-sur-Vienne, ci-devant Saint-Léonard, Haute-Vienne<sup>r</sup>, de Quingey, Doubs<sup>s</sup>, de Billom, Puy-de-Dôme<sup>t</sup>, de Toucy, Yonne<sup>u</sup>, de Marsillargues<sup>v</sup>, de Florensac<sup>w</sup>, département de l'Hérault, Arpajon[-sur-Cère], département du Cantal<sup>x</sup>, la section de la Fraternité [Paris]<sup>y</sup> félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français, applaudissent aux principes de justice et de vertu qu'elle renferme, vouant à l'infamie et à l'échafaud ces êtres immoraux et ces tigres-hommes qui voudroient ramener le règne affreux

de leurs crimes et de leurs barbaries. Ils jurent amour et ralliement à la représentation nationale, haine et mort à ses ennemis, l'invitent à continuer ses immortels travaux et à maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix (3).

a

[Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne au président de la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (4)

Citoyen Représentant

Nous t'adressons ci-joint une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur les principes développés dans son adresse au peuple français; nous t'invitons de la mettre sous ses yeux. La Convention nationale sera sans cesse notre point de ralliement.

Salut et fraternité.

FABRE, président,  
ROUVIÈRE, secrétaire.

[Les administrateurs du district d'Uzès-la-Montagne à la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (5)

Liberté, Égalité

Citoyens Représentants,

Votre adresse aux Français rend le calme à nos cœurs, et pénétrés de la joie la plus vive, daignés en recevoir nos félicitations. Les principes qu'elle renferme sont bien dignes de vous, la justice et l'humanité en sont les premières bases et à quoi une République naissante ne peut elle pas atteindre sous de pareils auspices ?

(1) P.-V., XLIX, 130.

(2) P.-V., XLIX, 118.

(3) P.-V., XLIX, 118-119.

(4) C 324, pl. 1396, p. 31.

(5) C 324, pl. 1396, p. 30.

un assentiment général va se faire entendre de tous les coins de la République, et la nation ne vous aura jamais voté des éloges mieux mérités.

Que les patriotes ne s'allarment donc plus; la justice placée au milieu de la Convention, va les couvrir de son égide, les traits malins de la calomnie ne pourront pas les atteindre : la confiance en ranimant les patriotes, ne leur donnera désormais que plus de force pour terrasser l'hydre affreux de l'aristocratie.

Pour nous citoyens Représentans, invariables dans nos principes; la Convention nationale sera toujours notre point de ralliement, comme elle l'a toujours été; dans toutes les crises nous nous rangerons sous vos étendards, et notre dernier cri sera toujours pour la République.

FABRE, *président*, ROUVIÈRE, *secrétaire*  
et 8 autres signatures.

**b**

[*L'administration du district de Perpignan à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III*] (6)

Citoyens Representans,

Nous avons reçu votre adresse au peuple français, nous nous sommes empressés de la faire imprimer, distribuer, et d'en faire l'envoi aux communes, aux sociétés populaires, aux instituteurs, etc.

Puissent tous les citoyens se pénétrer comme nous des grands principes qui y sont développés, qui seuls peuvent procurer le bonheur du peuple et consolider notre heureuse révolution. Puissent-ils tous jurer avec nous de contribuer de tout leur pouvoir à leur propagation et à leur triomphe.

Vive le Peuple, Vive la Convention nationale.

SIAU, *président* et 3 autres signatures.

**c**

[*Le conseil du district de Valence à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (7)

Citoyens Representants

Il est enfin arrivé ce moment, où l'empire de la vertu se hâte de chasser devant lui toutes les horreurs enfantées par le crime; que les furies dans leur colère avoient vomies sur la terre chérie de la liberté : les sentimens de votre adresse sont les nôtres. Le tyran et ses vils satellites ne craignent pas de rappeler sans cesse les droits de la nature, de l'humanité, de la justice, de la liberté, et de l'égalité! hélas

toutes ces vertus qui sont l'essence des cœurs purs et sensibles, ils les invoquoient pour les avilir et colorer leurs forfaits en parlant des droits sacrés de la nature; ils les fouloient aux pieds, en parlant de justice, d'humanité, ils vouoient l'innocence à l'oppression et à la mort, en exerçant des cruautés inconnues jusqu'à nos jours; en parlant de la douce liberté et de la sainte égalité, ils s'erigèrent en tyran et se gorgeoient des richesses publiques.

Puissions nous à jamais bannir des fastes de notre histoire ces temps de calamités que votre conduite, mâle, juste et imposante, Citoyens representants, a déjà fait fuir loin de nous. Que de milliers de familles vertueuses qui étoient hier dans la stupeur et le désespoir, voient aujourd'hui renaître l'espérance! combien ouvrent déjà leur âme aux sentimens, au doux épanchement qu'inspire la nature. Que de mères, de filles, de soeurs, d'épouses désolées revoient avec transports et pressent dans leurs bras des fils, des frères, des époux et des pères qu'une longue et pénible détention leur faisoit craindre devoir éprouver le sort qui n'est dû qu'aux traîtres, aux conspirateurs et aux fripons; mais vous avez mis la justice à l'ordre du jour, le méchant tremble et palit; l'innocence triomphe.

Continuez, Législateurs, à guider le vaisseau de l'état et d'une main ferme et heureuse, conduisez le au port. Assurez le salut de la république, une et indivisible qui fondée par vous sur les bases solides des vertus va nous ramener bientôt la jouissance parfaite de la paix et du bonheur.

Fait à Valence, en conseil de district, le trois brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la république française, une, indivisible et démocratique.

TOYANQ, *agent national* et 10 autres signatures.

**d**

[*Le tribunal de district de Narbonne à la Convention nationale, s. d.*] (8)

Representans du peuple français,

Des factieux, des monstres qui méditaient la ruine de la patrie, avaient repandù sur toute la surface de la République les principes les plus corrupteurs. Leur criminelle manoeuvre fût d'oter au vice sa laideur, à la vertu son ornement. L'homme de bien était par eux présenté au peuple comme son plus dangereux ennemi : l'intrigant, l'homme immoral était au contraire le plus zélé défenseur de ses droits. C'est en égarant ainsi l'opinion publique, qu'ils étaient parvenus à établir sur les ruines de l'ancien despotisme la plus détestable des tyrannies.

Grâces à votre énergie, les tyrans ne sont plus. Vous avez brisé dans leur main perfide le sceptre de fer qu'ils appesantissaient sur nos

(6) C 324, pl. 1396, p. 27.

(7) C 326, pl. 1416, p. 34.

(8) C 324, pl. 1396, p. 26.